

Règlement des examens, évaluation et notation

Conditions d'obtention de dispenses d'unités

(source : Référentiel du BTS Métiers de la Mode-Vêtement, Annexe II. b. p. 104)

[Site internet Eduscol](#)

U1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Les candidats à l'examen d'une spécialité de brevet de technicien supérieur Métiers de la mode - Vêtements, titulaires d'un brevet de technicien supérieur d'une autre spécialité, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme national de niveau III ou supérieur sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité de "Culture générale et expression".

Les bénéficiaires de l'unité de "Français", "Expression française" ou de "Culture générale et expression" au titre d'une autre spécialité de BTS sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1 "Culture générale et expression".

U2 – LANGUE VIVANTE

L'unité U2. "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur Métiers de la Mode – Vêtements et l'unité de "Langue vivante étrangère 1" des brevets de technicien supérieur relevant de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BOESR n° 32 du 28 août 2008) sont communes.

Les bénéficiaires de l'unité "Langue vivante étrangère 1" au titre de l'une des spécialités susmentionnées sont, à leur demande, dispensés de l'unité U2 "Langue vivante étrangère 1".

Les titulaires de l'une des spécialités susmentionnées qui souhaitent faire acte de candidature à une autre de ces spécialités sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2 : "Langue vivante étrangère 1".

D'autre part, les titulaires d'un diplôme national de niveau III ou supérieur, ayant été évalués en langue vivante pour obtenir ce diplôme, sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2. : "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur Métiers de la Mode – Vêtements.

Règlement d'examen

(source : Référentiel du BTS Métiers de la Mode-Vêtement, Annexe II. c. p. 86-107)

[Site internet Eduscol](#)

ANNEXE II.c. - RÈGLEMENT D'EXAMEN

ÉPREUVES			
Nature des épreuves	Unités	Coef.	Forme
E1 – Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite*
E2 - Langue vivante - Anglais	U2	3	CCF 2 situations
E3 – Mathématiques et Sciences physiques et chimiques			
Mathématiques	U31	1	CCF 2 situations
Sciences physiques et chimiques	U32	2	CCF 2 situations
E4 – Conception et développement de produit			
E41– Construction et définition du produit en CAO	U41	4	CCF 1 situation
U42 – Conception d’un produit par moulage	U42	4	CCF 1 situation
U43 – Traduction esthétique et fonctionnelle d’un produit.	U43	2	CCF 2 situations
E5 - Élaboration et validation économique du processus de production	U5	4	Ponctuelle écrite*
E6 - Étude de cas en milieu professionnel	U6	3	Ponctuelle orale*

EF1 – Langue vivante facultative (1)	2	UF1		Ponctuelle orale	20 min de préparation + 20 min
---	----------	------------	--	------------------	--------------------------------

(1) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'anglais. Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

* détaillé ci-dessous

Épreuve E1 (Unité 1) : Culture générale et expression (Coefficient 3)

Objectif de l'épreuve

L'objectif visé est de certifier l'aptitude des candidats à communiquer avec efficacité dans la vie courante et la vie professionnelle.

L'évaluation a donc pour but de vérifier les capacités du candidat à :

- tirer parti des documents lus dans l'année et de la réflexion menée en cours ;
- rendre compte d'une culture acquise en cours de formation ;
- apprécier un message ou une situation ;
- communiquer par écrit ou oralement ;
- appréhender un message ;
- réaliser un message.

(cf. annexe III de l'arrêté du 17 janvier 2005 – BO n° 7 du 17 février 2005.)

Formes de l'évaluation

1. **Forme ponctuelle**

Épreuve écrite, durée 4 h

On propose trois à quatre documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) choisis en référence à l'un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS. Chacun d'eux est daté et situé dans son contexte.

Première partie : synthèse (notée sur 40)

Le candidat rédige une synthèse objective en confrontant les documents fournis.

Deuxième partie : écriture personnelle (notée sur 20)

Le candidat répond de façon argumentée à une question relative aux documents proposés. La question posée invite à confronter les documents proposés en synthèse et les études de documents menée dans l'année en cours de "Culture générale et expression".

La note globale est ramenée à une note sur 20 points.

(cf. annexe III de l'arrêté du 17 janvier 2005 – BO n° 7 du 17 février 2005.)

2. **Contrôle en cours de formation**

L'unité de "Culture générale et expression" est constituée de trois situations d'évaluation. Les deux premières, de poids identiques, sont relatives à l'évaluation de la capacité du candidat à appréhender et à réaliser un message écrit.

Première situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures) :

- a) Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit.
- b) Compétences à évaluer :
 - Respecter les contraintes de la langue écrite ;
 - Synthétiser des informations : fidélité à la signification des documents, exactitude et

précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la problématique, cohérence de la production (classement et enchaînement des éléments, équilibre des parties, densité du propos, efficacité du message).

c) Exemple de situation :

Réalisation d'une synthèse de documents à partir de 2 à 3 documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) dont chacun est daté et situé dans son contexte. Ces documents font référence au deuxième thème du programme de la deuxième année de STS.

Deuxième situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures) :

- Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit.
- Compétences à évaluer :
 - Respecter les contraintes de la langue écrite ;
 - Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture.
- Exemple de situation :

A partir d'un dossier donné à lire dans les jours qui précèdent la situation d'évaluation et composé de 2 à 3 documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.), reliés par une problématique explicite en référence à un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS et dont chaque document est daté et situé dans son contexte, rédaction d'une réponse argumentée à une question portant sur la problématique du dossier.

Troisième situation d'évaluation

- a) Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à communiquer oralement.
- b) Compétences à évaluer :
- S'adapter à la situation (maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire, choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs) ;
 - Organiser un message oral : respect du sujet, structure interne du message (intelligibilité, précision et pertinence des idées, valeur de l'argumentation, netteté de la conclusion, pertinence des réponses...).
- c) Exemple de situation
- La capacité du candidat à communiquer oralement est évaluée au moment de la soutenance du rapport de stage.

Chaque situation est notée sur 20 points. La note globale est ramenée à une note sur 20.

Épreuve E5 : Élaboration et validation économique du processus de production (Coefficient 4)

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permet d'apprécier, à partir d'un dossier technique de production d'un produit, l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances pour définir le processus de production.

Contenu de l'épreuve

Dans un contexte d'industrialisation des produits, il s'agira de définir des procédés et processus de production optimisés, et d'élaborer le dossier d'industrialisation des produits en tenant compte des logiques de délocalisation, de "sourcing", de négoce, et/ou de co-traitance.

Cette recherche de compétitivité passe par le respect de l'éthique et du développement durable, pour tout ou partie de la production, la recherche de procédés et de processus performants, et la recherche de la qualité optimale des produits.

À partir d'un dossier technique (issu d'une entreprise) d'un produit définissant :

- 1 Les spécificités esthétiques et fonctionnelles du produit,
- 2 les contextes économique, juridique et managérial de production,
- 3 l'environnement de sourcing, de négoce et/ou de sous et co-traitance
- 4 les données techniques (machines, guides, attachements..., coupe, contrôle...),

l'épreuve, qui se déroule dans une salle informatique, est constituée de deux parties et permet au candidat de définir le processus de production d'un produit. Il effectue tout ou partie des tâches suivantes :

Première partie : Approche économique et juridique

Une documentation économique, juridique ou financière est donnée. Composée de publications professionnelles, d'articles de presse généraliste ou spécialisée, de textes réglementaires, cette documentation portera sur les thématiques en rapport avec les compétences :

C1.23 : Mettre en évidence le rôle des politiques de sourcing et d'approvisionnement.

C1.24 : S'informer du cadre juridique de la protection industrielle.

C1.25 : S'informer du cadre juridique de la relation du travail.

C1.26 : Appréhender les données d'exploitation, d'investissement et de financement de l'entreprise.

Cette documentation enrichit et éclaire le contexte d'entreprise donné sur le cadre économique, juridique et organisationnel dans lequel se situe(nt) le/les processus de production.

À l'aide des documents et de ses connaissances, le candidat devra :

1. développer une argumentation visant à apprécier les choix économiques, juridiques et organisationnels en mobilisant et explicitant les informations apportées par le contexte ;
2. mettre en œuvre les techniques quantitatives adaptées aux problèmes posés (sans toutefois aboutir à des études chiffrées complexes). La démarche consistera surtout à en présenter l'intérêt et aboutir à un comparatif avantages/contraintes/coûts, explicité dans ses éléments

- les plus caractéristiques ;
3. enrichir le contexte donné, le cas échéant, par des liens avec l'actualité économique, juridique et managériale du secteur d'activité.

La production écrite prendra la forme d'une note synthétique. L'utilisation des logiciels usuels de bureautique et de communication peut être envisagée.

Deuxième partie : Approche technico-économique : Élaboration et Validation d'un processus de production.

Le candidat dispose d'un poste de travail informatique et des logiciels (bureautique, DAO, CFAO...)
Le travail demandé effectué sur poste informatique sera imprimé et joint à la copie.

Dans le contexte industriel défini ci-dessus (documents et fichiers numériques), le candidat est conduit à :

- analyser le dossier technique, notamment, les spécifications des différents éléments à assembler du produit ;
- élaborer le processus optimisé de réalisation du produit,
- réaliser un dossier d'industrialisation en mettant en évidence tout ou partie des éléments suivants :
 1. élaboration et optimisation des placements et définition de la quantité de matière d'œuvre nécessaire ;
 2. sélection et justification des choix machines (capacités, performances techniques et environnementales) en fonction du matériel de l'entreprise et de l'organisation retenue ;
 3. définition des points et des types de contrôle à mettre en place et des modes opératoires associés ;
 4. calcul du coût de production prévisionnel ;
 5. Élaborer un document technique en français et en anglais.

Évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Indicateurs de performance" des tableaux décrivant les compétences.

- Concernant la première partie, l'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes :
 - C1.23 : Mettre en évidence le rôle des politiques de sourcing et d'approvisionnement
 - C1.24 : S'informer du cadre juridique de la protection industrielle
 - C1.25 : S'informer du cadre juridique de la relation du travail
 - C1.26 : Appréhender les données d'exploitation, d'investissement et de financement de l'entreprise

- Concernant la deuxième partie, l'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C2.2 : Choisir les procédés et optimiser les processus de fabrication des produits.

C2.3 : Déterminer les coûts prévisionnels des composants du produit

C2.4 : Réaliser le dossier d'industrialisation

C2.6 : Participer à la stratégie de maîtrise de la qualité des produits

C3.3 : Assurer des échanges d'information interne et externe concernant les processus de production et les niveaux de qualité.

C3.31 - Rationaliser les échanges techniques en français et en anglais

Formes de l'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve écrite et pratique d'une durée de 6 heures coefficient 4.

L'épreuve est évaluée par une équipe constituée d'un professeur d'Économie et Gestion et d'un professeur de Génie Industriel Matériaux Souples ;

Première partie : résolution ou approche économique – temps 2 heures - notée 8 points sur 20

La qualité de l'écrit, la clarté et la pertinence de la présentation et de l'argumentaire seront pris en compte.

Deuxième partie : résolution ou approche technico-économique : élaboration et validation d'un processus de production – temps 4 heures – notée 12 points sur 20

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation définie par le contenu de l'épreuve au paragraphe 2. Cette situation d'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements technologiques et professionnels.

Situation d'évaluation :

La période choisie pour l'évaluation, située pendant la deuxième moitié de la formation, peut être différente pour chacun des candidats. L'organisation de cette évaluation relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique. Elle permet la mise en œuvre de tout ou partie des compétences décrites dans les parties une et deux du contenu de l'épreuve.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique (Un professeur GITC et un professeur d'économie et gestion de l'établissement de formation) constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation,
- une fiche d'évaluation du travail réalisé,

- une fiche d'analyse du travail réalisé.

Pour cette situation d'évaluation, le centre d'examen adapte la fiche type proposée en fonction des compétences à valider. Aucun autre type de fiche ne doit être utilisé.

Élaboration de la note de l'épreuve E5.

La note attribuée à l'issue de la situation d'évaluation respectera la partition précisée pour l'épreuve ponctuelle.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus relatif à la situation d'évaluation, est tenu à la disposition de la commission d'évaluation et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. La commission d'évaluation peut éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter.

À la suite d'un examen approfondi, elle formulera toute remarque et observation qu'elle jugera utile et arrêtera la note définitive.

Épreuve E6 : Étude de cas en milieu professionnel Unité U6 (Coefficient 3)

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser ses compétences pour appréhender le fonctionnement de tout ou partie d'une unité d'étude et de développement de produits, de participer au développement et à l'industrialisation d'un produit, et de proposer et d'apporter des améliorations aux procédés et processus de production envisagés.

Contenu de l'épreuve

Le support de l'épreuve est un rapport d'activités (observations, analyses et études) en milieu industriel conduites par le candidat, dans une entreprise, permettant de valider tout ou partie des compétences :

C1.21 : Identifier et caractériser une entreprise et son environnement dans leurs aspects économiques, juridiques et managériaux.

C1.22 : Identifier les éléments clés de la politique marketing.

C3.1 : Participer à la veille technologique relative, aux produits, aux procédés, aux matériaux, aux techniques exploitables dans le champ d'intervention de l'entreprise.

C3.2 : Argumenter au sein d'une équipe en vue de valider une étude

C3.3 : Assurer les échanges d'informations internes et externes concernant les processus de production et les niveaux de qualité.

C3.32 : Transmettre les informations en français et en anglais

C3.4 : Établir la traçabilité du produit prenant en compte l'éthique et le développement durable

A l'issue du stage en milieu professionnel, le candidat rédige, à titre individuel, un rapport de trente pages maximum dont deux en langue anglaise, en dehors des annexes. Ces annexes peuvent comporter des compléments techniques.

Le rapport d'activités en milieu industriel, qui est à fournir en 2 exemplaires à la commission d'évaluation deux semaines avant la date d'examen, doit comprendre tout ou partie des éléments suivants :

- une description de l'entreprise d'accueil portant notamment sur :
 - le positionnement de son domaine d'activités ;
 - son organisation fonctionnelle, ses relations externes et internes (clients, sous-traitance, co-traitance), les stratégies industrielles et commerciales mises en œuvre en termes de production (maxi 2 pages) ;
 - la situation de l'unité d'études et développements dans laquelle les activités relatées ont été conduites ;
 - le compte rendu des activités conduites en développant les aspects relatifs aux compétences définies ci-dessus ;
 - l'analyse des situations observées, des problèmes abordés, des solutions et des démarches adoptées pour y répondre ;
 - un bilan des acquis d'ordre technique, économique, organisationnel et réglementaire.

Le rapport d'activités en milieu industriel est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du rapport d'activités en milieu industriel est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non-conformité du rapport d'activités en milieu industriel entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du rapport d'activités en milieu industriel, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le rapport d'activités en milieu industriel est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non conformité du rapport d'activités en milieu industriel peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités en milieu industriel ;
- dépôt du rapport d'activités en milieu industriel au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- attestation de stage non visée ou non signée par les personnes habilitées à cet effet.

Évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Indicateurs de performance" des tableaux décrivant les compétences.

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences ci-dessus énumérées :

Formes de l'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve orale d'une durée de 45 minutes maximum.

La soutenance du rapport d'activité comporte trois phases consécutives :

Phase 1 – Présentation des activités conduites (durée : 20 minutes)

Le candidat effectue une présentation orale argumentée, en utilisant les moyens de communication qu'il jugera les plus adaptés, des activités conduites au cours de son stage industriel. Au cours de cette présentation, d'une durée maximale de 20 minutes, la commission d'évaluation n'intervient pas.

Phase 2 – Entretien avec le jury (durée 20 minutes) :

Au terme de cette prestation, la commission d'interrogation conduit un entretien avec le candidat pour approfondir certains points abordés dans le rapport et dans l'exposé.

Phase 3 – Dialogue en langue anglaise (durée 5 minutes)

À partir du compte rendu rédigé en anglais, la commission engage un dialogue en anglais avec le candidat afin d'apprécier sa capacité de communication orale (compréhension, élément phonologique et expression) dans cette langue.

La commission d'interrogation inter académique qui a examiné le rapport d'activités en milieu industriel est constitué :

- d'un professeur STI GIMS,

- d'un professeur d'économie et gestion,
- d'un professeur d'anglais, ou un professeur certifié en langue anglaise)
- d'un professionnel.

En cas d'absence du professionnel, la commission peut valablement exercer sa tâche d'évaluation.

Pour attribuer la note, la commission d'évaluation prend en compte, au regard des compétences évaluées par cette épreuve :

Pour 2/3 de la note :

- la pertinence du contenu du rapport d'activités en milieu industriel ;
- la pertinence de la stratégie et des supports de communications adaptés, la clarté et la précision de la communication orale ;
- l'exactitude des réponses apportées aux questions posées par la commission d'évaluation pendant l'entretien ;

Pour 1/3 de la note :

- une proposition de note attribuée par l'équipe de formateurs ayant suivi le candidat et relative aux compétences dont il a fait preuve pendant l'accomplissement des activités qui lui ont été confiées.

À l'issue de cette évaluation, le jury constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents présenté par le candidat ;
- les fiches d'évaluation du travail réalisé faisant apparaître les notes du jury et de l'équipe pédagogique comme indiqué ci-dessus.

Le centre d'examen adapte les fiches type proposées en fonction des compétences à valider. Aucun autre type de fiche ne doit être utilisé.

Élaboration de la note de l'épreuve U6.

La note attribuée à l'issue de l'épreuve respectera la partition précisée.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus est tenu à la disposition de la commission d'évaluation et de l'autorité rectoriale jusqu'à la session suivante. La commission d'évaluation peut éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter.

A la suite d'un examen approfondi, elle formulera toute remarque et observation qu'elle jugera utile et arrêtera la note définitive.